Objet **observations concernant le PLU de la Commune de Vialas**
De valérie Lanot Olivier <valerie.lanotolivier@gmail.com>
À <pluvialas@mairievialas.fr>
Date 02.03.2021 10:29

- enquête publique.docx(~18 ko)

Bonjour Mr Janneau,
Ci-joint un courrier concernant la mise à l'enquête du P.L.U. de la commune de Vialas afin de vous faire connaître nos observations et nos demandes. Nous restons disponibles pour toutes informations complémentaires désirées.
Nous vous remercions par avance de l'intérêt porté à notre demande.
Cordialement
Famille Mazoyer-Lanot

Reçu le
- 2 MARS 2021

Mr Lionel Olivier et Mme Valérie LANOT-Olivier
Polimies Basses 48220 Vialas
et
Mr Michel LANOT et Mme Eliette LANOT-MAZOYER
Route de Polimies Basses 48220 Vialas

Polimies, le 13/02/2021

Reçu le
- 2 MARS 2021

A l'attention de Monsieur Daniel Janneau, Commissaire Enquêteur désigné pour recevoir les avis concernant la mise à l'enquête publique du P.L.U. de la commune de Vialas 48220

Monsieur Janneau,
Par la présente, nous souhaitons vous faire part de nos observations et nos demandes concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vialas 48220.

Nous désirons, tout d'abord, vous informer que nous sommes, Mr Olivier et Mme Lanot-Olivier, nu-proriétaires et mes parents Mr Lanot et Mme Mazoyer-Lanot, usurfruitiers des parcelles n°877, 879, 880 et 1006 et d'une maison d'habitation à Polimies Basses, que nous occupons à titre de maison secondaire régulièrement, puisque nous habitons Alès. Mes parents sont résidents à l'année dans une maison d'habitation située sur la route de Polimies Basses, qu'ils ont fait construire à leur retraite, et notre famille (famille Mazoyer) vit à Polimies depuis au moins 6 générations.

Ces parcelles n° 877, 879, 880 et 1006 ont été classées en zone N dans le projet de PLU arrêté, c'est-à-dire en zone naturelle, une zone définie par le projet de règlement du document comme étant une zone naturelle et forestière où la construction est généralement interdite.
Or ces terrains, proches des habitations du hameau, sont utilisés depuis toujours comme terrains agricoles puisque mes ancêtres étaient agriculteurs depuis, au moins, les années 1600 et que mes parents ont continué à y faire leur jardin potager et la culture d'arbres fruitiers. Ce que je continue moi-même actuellement à faire et à entretenir. De plus ils sont à l'entrée du hameau de PolimiesBasses.
Un compteur d'eau y a été, par ailleurs, installé par la mairie dans les années 1970, qui se situe sur le bord de la route de Polimies Basses à l'entrée du hameau, en bordure de la parcelle n°879, qui nous permet l'arrosage et l'entretien de ces parcelles et dont nous payons les droits fixes et la consommation depuis son installation.

Ces parcelles sont situées à l'entrée ou à proximité du hameau et pourraient être utilisées dans les années à venir soit pour y construire une maison d'habitation pour mes enfants (qui sont pour l'instant de jeunes adultes mais désirerai, peut-être un jour, faire une demande de permis de construire), soit pour continuer à les entretenir et à les exploiter.
De plus, mon cousin germain, Lionel Mazoyer est, lui aussi, concerné puisque ses parcelles sont situées en zone naturelle, en face des miennes, de l'autre côté de la route et qu'un chalet y a été construit avec l'accord, par la mairie, d'un permis de construire il y a quelques années.
Vous comprendrez que classer ces parcelles en zone naturelle est une incohérence et en totale contradiction avec la réalité actuelle ainsi que les projets à venir et avec le fait que les infrastructures suivantes sont déjà installées :

- L'eau dont le réseau a été refait en 2017 à cet endroit
- L'électricité qui passe au bord de la route et des parcelles jusqu'au hameau
- La route et l'accessibilité

Reçu le
- 2 MARS 2021

- L'assainissement non collectif
- La proximité et la continuité avec le hameau

Dans le futur, les terrains qui sont de part et d'autre de la route de Polimies Basses à Vialas, ou autour du hameau, pourraient être l'opportunité pour la commune et ses habitants de développer et d'augmenter la population communale tout en sauvegardant les espaces naturels qui les prolongent.

Pour l'ensemble de ces raisons et par solidarité envers les autres habitants concernés par les sections 2 et 3 du PLU, nous demandons une révision du PLU qui concerne le hameau de Polimies Basses et les terrains qui se trouvent de part et d'autre de la route de la maison de retraite à Polimies Basses.
Conscients de l'importance de conserver et de préserver notre patrimoine, nous pensons néanmoins important que le pays continue à vivre en permettant à des personnes de s'y installer et d'y vivre, que ce soit de façon permanente ou non. Et nous-même, de pouvoir permettre aux futures générations de continuer le travail de nos ancêtres qui ont consacré leur vie à entretenir et faire vivre ce patrimoine cévenol si précieux.
Dans l'intérêt de la commune de Vialas et de l'ensemble de ses habitants, mais aussi de tous ceux qui y sont de passage, nous espérons que l'enquête publique aboutira à une modification du zonage autour du hameau de Polimies qui semble avoir été peu considéré.

Nous vous remercions par avance de l'attention portée à notre requête et vous prie de recevoir nos plus sincères et bienveillantes salutations.

Valérie Lanot-Olivier
Lionel Olivier
Eliette Mazoyer-Lanot
Michel Lanot